

## Note de Renseignements d'Urbanisme *Protection de l'artisanat et de l'industrie*

Les documents graphiques du PLU de Paris identifient les terrains comportant des ouvrages souterrains du réseau dit "des **Sources du Nord**" (19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements), En cas de travaux réalisés sur ces terrains, toutes précautions doivent être prises pour que l'écoulement des eaux soit maintenu dans lesdits ouvrages.

La note de renseignements d'urbanisme indique si une parcelle fait partie de ces terrains.

### *Pour en savoir plus :*

- Consulter l'article UG 2.1 d) du règlement de la zone UG, dans le tome 1 du règlement du [PLU de Paris](#).

*Suivre les liens : « Consulter la version applicable » puis « Règlement »*

- Consulter le plan des sources du nord dans le [PLU de Paris](#).

*Suivre les liens : « Consulter la version applicable », « Règlement » puis « Plans des secteurs de risques ».*